

Département de l'ARIEGE

Commune de FREYCHENET 09300

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le Quatorze du mois de Janvier à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de Freychenet, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MORÉREAU, Maire.

Présents : M. Moréreau Michel, M. Pacheco Louis, M. Saint-Ouën Daniel, Mme Dessandier Elise, Mme Maury Josette

Absente : Mme Gouault-Haston Laurence.

Secrétaire de séance : Pacheco Luis

Objet : REVISION LOYER COMMUNAL - N° 01/2020

Monsieur le Maire expose à ses conseillers qu'il y a lieu, comme chaque année, d'effectuer la révision du loyer communal.

A compter du 1^{ER} Janvier 2020 le loyer tiendra compte de l'indice de référence et s'établira ainsi :

APPARTEMENT COMMUNAL

$$\frac{318.60 \text{ €} \times 129.72}{127.77} = 323.46 \text{ €}$$

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme le loyer ci-dessus et mandate son Maire pour la signature de toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus
Tous les conseillers présents ont signé au registre

Le Maire
Michel MORÉREAU

